Vienne Nature

Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne

Association déclarée Loi 1901, agréée au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 et agréée comme Association de Jeunesse et d'Education Populaire, affiliée à France Nature Environnement, membre du GRAINE Poitou-Charentes et de Poitou-Charentes Nature.

Mairie d'Aslonnes
Place de la Mairie
86340 ASLONNES

Fontaine-le-Comte, le 15 mai 2013

À l'attention de monsieur Alain BECQUART comissaire enquêteur

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE DE ASLONNES (TRANCHES 1 ET 2) SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Vienne Nature constate que la surface couverte par ces deux projets de parcs photovoltaïques condamne des terres à vocation agricole à des fins de production d'électricité. La moitié environ des terres concernées sont en effet à valeur agronomique moyenne et actuellement cultivées ; l'autre moitié, bien qu'à faible valeur agronomique, sont également, en partie au moins, actuellement cultivées.

L'implantation des panneaux photovoltaïques changerait leur affectation et accréditerait l'idée que des terres agricoles sans forte valeur agronomique pourraient être systématiquement consacrées à la production d'énergie, ce qui ouvrirait la porte à tous les abus et ruinerait le projet de réduction du rythme de consommation des terres. Vienne Nature rappelle qu'un parc photovoltaïque constitue une installation industrielle : il y aurait bien ici changement de destination des terres agricoles. Vienne Nature rappelle également que le critère d'une terre agricole n'est pas qu'elle soit actuellement cultivée ni qu'elle soit déclarée à la PAC, mais qu'elle soit à vocation agricole par son zonage. Quant au retour à l'agriculture au bout de 30 ans, il n'y a pas de retour d'expérience !

Bien qu'ils ne mettent pas à mal directement des espaces naturels notables ou classés et que diverses dispositions en faveur du maintien de l'environnement et la biodiversité semblent être envisagées (passages à petite faune, ruches, etc...), Vienne Nature regrette que ces projets n'aient pas été conçus pour permettre le maintien de l'utilisation du sol pour l'agriculture extensive et/ou le redéveloppement de la biodiversité.

Pour lutter contre le changement climatique et encourager la sortie progressive du nucléaire, l'association rappelle son soutien au développement des installations photovoltaïques en toiture : grandes surfaces commerciales, entreprises, parcs de stationnement, bâtiments administratifs et scolaires ; construction de hangars agricoles utiles aux exploitants, équipement des maisons des particuliers : le gisement est considérable et sous

Vienne Nature
14 Rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE
Tél. **05 49 88 99 04** – Fax. **05 49 88 98 78**
E-Mail. **vienne.nature@wanadoo.fr**

exploité. Vienne Nature défend également les parcs au sol sur les centres d'enfouissement techniques sécurisés, les délaissés inexploitables enclavés entre les infrastructures de transport. Le gisement est là aussi important. Avant toute utilisation de terres agricoles, il demande une expérimentation sérieuse sur le plan agronomique des possibilités éventuelles de cultures ou d'élevage à l'intérieur des parcs et s'oppose à ce que le simple classement de parcelles en terres à faible valeur agronomique suffise à les condamner.

Diminuer de moitié d'ici 2020 le rythme de destruction des terres agricoles est un impératif qui s'impose au même titre que l'augmentation de 20% de la production d'énergies renouvelables. Il y a urgence : la dernière enquête Teruti-Lucas du Ministère de l'Agriculture montre qu'entre 2006 et 2010, 78 700 hectares ont été urbanisés tous les ans, soit l'équivalent en 4 ans de la surface agricole d'un département moyen. « La lutte contre la consommation des espaces agricoles est un enjeu fondamental pour l'agriculture » a souligné le Ministre de l'Agriculture à l'occasion de l'installation, le 17 avril 2013, de l'Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles. Cet objectif implique de stopper le grignotage dont ces projets d'Aslonnes ne sont malheureusement qu'une illustration.

En conséquence, Vienne Nature émet un avis défavorable à ce projet.

Jean-Louis Jollivet,
Président de Vienne Nature